

**Bécasse des bois**  
***Scolopax rusticola* Linnaeus, 1758**

**Fiche d'action**  
**No 2**



Fig. 1 : Le plumage de la bécasse la rend difficile à voir au sol. Son long bec permet de l'identifier aisément, lors de la croûle en particulier. Photos : S. Sanz, J. Wiklung et H. Bister.

### Description générale

La bécasse est le seul limicole strictement forestier d'Europe. La majorité des individus qui nichent en Suisse entre mars et août rejoignent en octobre le sud de l'Europe pour l'hiver. Les migrateurs observés chez nous en automne (X-XII) et au printemps (II-V) nichent en Europe du Nord et de l'Est. La bécasse est chassée dans toute l'Europe. Dans le canton de Vaud, la chasse à la bécasse est autorisée de mi-septembre à mi-décembre.

### Identification

Lors de la période de la croule (mars à début juillet), les mâles de bécasse sont visibles à la tombée de la nuit et à l'aube, où ils survolent les clairières forestières. Ils sont alors identifiables à leur long bec et à leur cri : grorrr-grorr pssip.

En dehors de ces moments, la bécasse est très discrète et n'est visible que lorsqu'elle s'envole au dernier moment devant le danger.

### Espèces semblables

La confusion avec la gélinotte des bois ou les femelles de grand tétras et de tétras lyre est possible lorsque le bec n'est pas visible, notamment à l'envol.

### Habitat

#### Macrohabitat :

En Suisse, la bécasse niche dans les massifs forestiers de montagne jusqu'à la limite supérieure de la forêt, mais surtout entre 1'100 et 1'700 m, dans le Jura et les Préalpes. Les forêts occupées possèdent des sols humides ou frais où les vers de terre sont abondants. Dans les Préalpes, ces conditions sont réunies à l'ubac.

Les forêts humides de plaine constituent des sites occasionnels d'hivernage (Chablais, rive sud du lac de Neuchâtel).

#### Microhabitat :

La futaie irrégulière, mixte, avec une strate buissonnante fournie, située dans un massif forestier à structure variée constituerait l'optimum pour l'espèce. La présence de clairières est déterminante pour la période de croule. Durant la nuit, les pâturages et les clairières humides sont parfois visités pour le gagnage.

En migration la bécasse est également forestière.

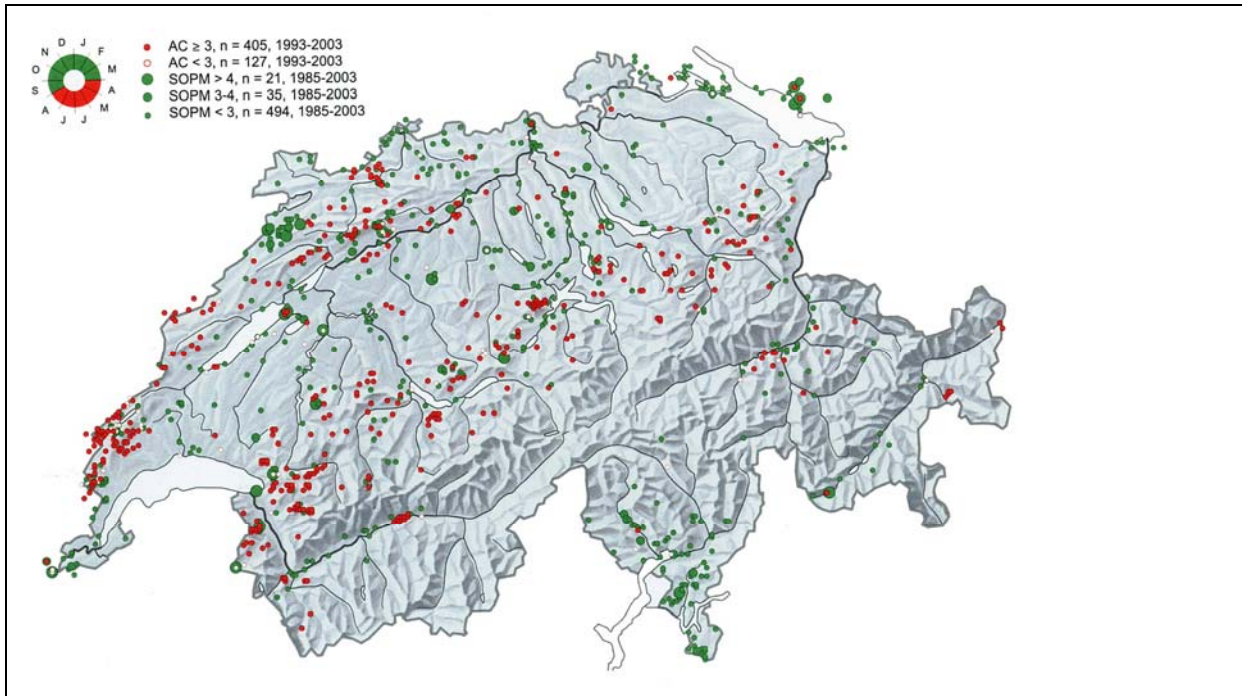
#### Structure des populations :

Une aire de croule abrite entre 2 et 10 mâles.

### Distribution

#### Situation en Suisse

En Suisse la bécasse se reproduit essentiellement dans les forêts de montagne entre 1'000 et 1'700 m d'altitude. Une récente étude de synthèse montre que la bécasse a aujourd'hui quasi disparu de tout le Plateau suisse (Brüngger et al., 2007). Plus généralement, les sites occupés ont fortement fluctué dans plusieurs régions entre 1991 et 2000, sans qu'une tendance ne se dégage, sauf pour Vaud et Neuchâtel où le déclin est avéré.



**Statut Liste Rouge Suisse (Keller, et al. 2001): VU (vulnérable)**

L'espèce est classée en catégorie B2 par Bollmann et al. (2001) : espèce menacée en Suisse, avec des effectifs peu importants en comparaison internationale. Inscrite à l'annexe 3 de la Convention de Berne.

**Situation dans le canton**

Les données des années septante montrent que la bécasse était répandue aussi bien sur le Plateau que dans le Jura et les Préalpes. Le suivi des effectifs par comptage des mâles lors de la croûle entre 1989 et 2006 (suivi de F. Estoppey dans les 3 régions biogéographiques) montre des fluctuations assez importantes mais une relative stabilité générale.

Sur la rive sud du lac de Neuchâtel, l'effectif des couples nicheurs s'est effondré dans les années 90. Les travaux forestiers menés depuis quelques années pour d'autres espèces, couplés à la protection généralisée due à l'inventaire OROEM contribuent à rendre les milieux forestiers de la Grande Cariçaie globalement favorables à l'espèce (M. Antoniazza, com. pers.)

Dans le Jorat, la bécasse a également disparu durant les années 90 (Brungger et al. 2007). Les facteurs invoqués pour expliquer cette disparition sont la fermeture du couvert forestier, la création de nouveaux chemins et la pénétration accrue du public dans le massif.

Les zones prioritaires pour la conservation de l'espèce ont été définies par une carte de probabilité de présence (Fig. 7) et se concentrent sur le Jura et les Préalpes.

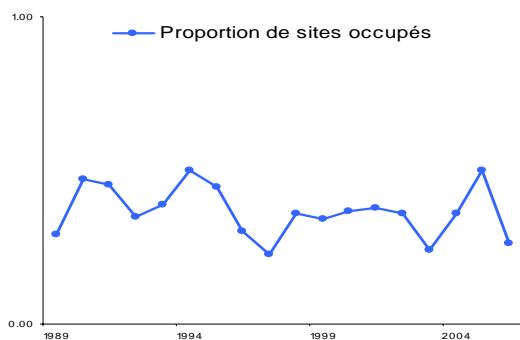


Fig. 3 : Occupation des sites vaudois entre 1989 et 2006, comptage lors de la croûle (SFFN, F. Estoppey).

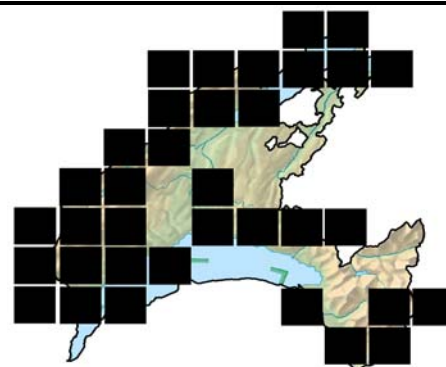


Fig. 4 : Distribution de la bécasse des bois entre 1972 et 1976. © swisstopo, Vogelwarte.



Fig. 5 : Distribution de la bécasse des bois entre 1989 et 1999. © swisstopo, SFFN, F. Estoppey et Vogelwarte.

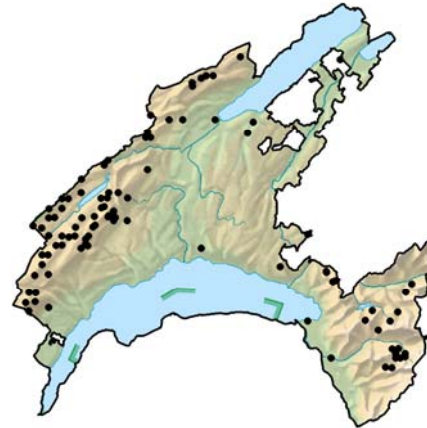


Fig. 6 : Distribution de la bécasse des bois depuis 2000. © swisstopo, SFFN, F. Estoppey et Vogelwarte.

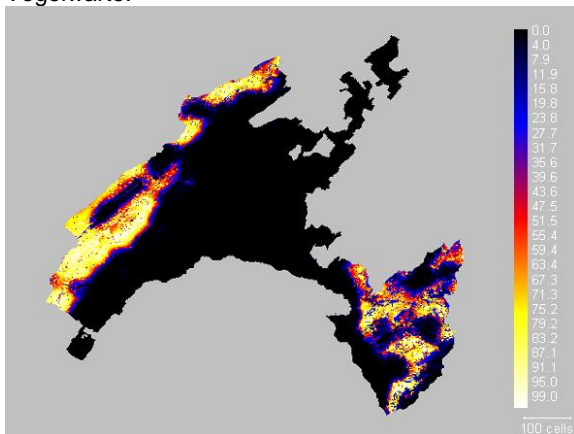


Fig. 7 : La carte de probabilité de présence de la bécasse dans le canton a été réalisée à partir des données du suivi du "Réseau bécasse" coordonné par F. Estoppey, des données écogéographiques (fréquence de l'habitat, fragmentation, bilan hydrique des sols, exposition, pente, etc.) et des interactions. Les aires les plus claires désignent les surfaces les plus favorables à la bécasse et par conséquent les zones prioritaires pour la conservation de l'espèce. (SFFN).

## Menaces

### Généralités

Il est maintenant avéré que l'espèce régresse dans plusieurs pays d'Europe (Grande Bretagne, Allemagne, notamment). Les causes de ce recul sont encore peu claires.

Les raisons généralement admises sont la perte de l'habitat (abaissement de la nappe phréatique, intensification de l'agriculture sur les prairies), la chasse et l'accroissement des dérangements durant la période de nidification.

Le nombre total d'individus prélevés par la chasse en Europe s'élève annuellement à 3 ou 4 millions. Dans le canton de Vaud, la chasse à la bécasse est autorisée de mi-septembre à mi-décembre. Le prélèvement concerne une centaine d'individus (70 à 180 selon les années). L'étude de radio pistage dans le chablais effectuée par F. Estoppey en 2005 a montré que l'ouverture de chasse a lieu avant le départ des 4 individus suivis (départs en migration les 10, 12, 16 et 27 octobre 2005).

### Effets liés à la sylviculture

- Epaissement des peuplements (augmentation du volume sur pied)
- Travaux forestiers durant la période de nidification
- Modification des conditions hydrologiques par la création ou l'entretien des drainages en forêt, comblement des fossés, etc.

### Autres impacts humains

- Chasse
- Activités de loisir

**Objectifs pour l'espèce**

Objectifs stratégiques	Garantir le maintien des populations actuelles
Objectifs opérationnels	JU    Maintien de l'habitat favorable
	PL    Aucun, potentiel trop faible
	NA    Maintien de l'habitat favorable

**Mesures-type**
**Mesures forestières**

- Eclaircissement des peuplements et gestion par collectifs afin d'augmenter la fréquence des futaies irrégulières peu denses
- Création de clairières
- Maintien d'aulnaies vertes
- Dans les aires de croûle et les clairières d'élevage des jeunes, l'exploitation forestière doit être pratiquée hors de la période de nidification (soit hors avril-juillet)

**Autres mesures**

- Fermeture de la chasse
- Réduction des dérangements d'origine humaine (fermeture des chemins forestiers à la circulation notamment)

**Autres espèces potentiellement favorisées par les mesures proposées**

L'éclaircissement des forêts pourra être favorable au grand tétras.

**Stations documentées**

PPA du Meilleret, Communes d'Ormont-Dessus et O-Dessous (Estoppey, 2005 et 2006)

- Etude de la situation (grd tétras, tétras lyre, gélinotte, bécasse, pic tridactyle, chouettes de montagne)
- Planification et priorisation des mesures par espèce et par secteur.

**Sources**
**Publications**

- Mulhauser B., 2001a. Situation de la bécasse des bois *Scolopax rusticola* en période de reproduction dans le canton de Neuchâtel (Suisse) entre 1998 et 2000. *Nos Oiseaux* 48 : 93-104.
- Estoppey F., 2001b. Suivi démographique des populations nicheuses de Bécasse des bois *Scolopax rusticola* en Suisse occidentale de 1989 à 2000. *Nos Oiseaux*, 48 (2) : 105-112.
- Estoppey F., 2001. Le déclin de la population de Bécasse des bois *Scolopax rusticola* du Jorat (Vaud, Suisse). *Nos Oiseaux*, 48 (2) : 83-92.
- Bollmann K., Keller V., Müller W. & Zbinden N., 2002. Prioritäre Vogelarten für Artenförderungsprogramme in der Schweiz. *Der Ornithologische Beobachter*. 99: 301-320.
- Hahn P., Heynen D., Indermühle M., Mollet P., Birrer S. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. OFEV et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach.
- Maumary L., Valloton L., Knaus P. 2007. Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach et *Nos Oiseaux*, Montmollin
- Rehsteiner U., Spaar R. & Zbinden N. (eds), 2004. Elements pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse. Centre de coordination du "Programme de conservation des oiseaux en Suisse", Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Station ornithologique suisse, Zürich et Sempach.
- Sermet E. et Ravussin P-A. eds, 1996. *Les Oiseaux du canton de Vaud*.

## Données non publiées

- Estoppey F. 2006. Hivernage de la bécasse des bois *Scolopax rusticola* dans la basse plaine du Rhône en 2004-2005. Radiopistage de huit mâles de bécasse des bois *Scolopax rusticola* dans les Préalpes vaudoises et valaisannes. Station ornithologique de Sempach et WWF Vaud.
- Estoppey F. & Mulhauser B., 2004. Recherches sur la bécasse des bois *Scolopax rusticola* en Suisse. Avant-projet.
- Brüngger M. & Estoppey F. 2008. Exigences écologique de la bécasse des bois *Scolopax rusticola* dans les Préalpes de Suisse occidentale. *Nos Oiseaux*, 55(1): 3-22.
- Estoppey F. 2005 et 2006. Commission de suivi du PPA Meilleret. Etude des mesures de restauration d'habitats forestiers des tétraonidés, de la bécasse, du pic tridactyle et des chouettes de montagne et complément (extension vers l'est). Communes d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous, Pro Natura.
- Brüngger M., Estoppey F., Mollet P., Gerber A. & Spaar R. 2007. La bécasse des bois sur le Plateau suisse – une disparition documentée. Station ornithologique de Sempach.
- Bolomey G., 1998. Bécasse des bois – Rapport sur la situation de la bécasse du Jorat. Conservation de la faune et de la nature.
- Fischer L. 2004. Entwicklung der Waldstruktur im Vergleich mit dem Rückgang der Waldschnepfe (*Scolopax rusticola*) – am Beispiel "Jorat" bei Lausanne. Diplomarbeit. ETH Zürich.
- SFFN, 2007. Statistiques de la chasse et des dégâts au gibier. Rapport annuel 2006-2007. SFFN. Cartes de probabilités de présence.

## Personnes de contact, spécialistes

- François Estoppey, Rue des Rennauds, 1853 Yverne. Tél : 024 466 66 26. Email : franest@bluewin.ch.
- Michel Antoniazza, GEG, Yverdon. Tél : 024 42518 88. Email : m.antoniazza@grandecaricaie.ch

**FICHE DE MESURE-TYPE**
**Mesure no 1**

Mesures de la compétence du corps forestier

**Espèce-cible** : Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

**Type de mesure**

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

**Objectif de la mesure**

Objectif pour l'espèce-cible	Augmenter l'offre en habitats favorables
Traduction sylvicole	Gestion en jardinage par groupes et transition vers une futaie irrégulière peu dense. Régénération naturelle.

**Région d'intervention**

- Jura
- Plateau
- Préalpes

**Autres domaines concernés**

- Agriculture
- Tourisme
- Gestion routes
- Gestion cours d'eau

**Description de la mesure**

Principes généraux	Pratiquer le jardinage par groupes et faire évoluer les peuplements réguliers vers des futaies irrégulières peu denses
Types de forêts concernées	Forêts au-dessus de 1'100 m du Jura et des Préalpes (Hêtraie à sapin VD 160, Hêtraie à érables VD 180, Sapinière-Pessièrè VD 700, Pessièrè VD 800). Situation en ubac dans les Préalpes.
Règles particulières, consignes :	<u>Phase de planification</u> Coordination avec les mesures pour le grand tétras, le tétras lyre, la gélinotte et la chevêchette.
	<u>Coupe et débardage</u> Dans les aires de croûle et les clairières d'élevage des jeunes, les coupes et les débardages doivent être pratiqués hors de la période de nidification (avril à juillet). Laisser quelques troncs au sol afin de faciliter la régénération naturelle. Branches en tas.
	<u>Régénération et soins au peuplement</u> Pas de plantation, recrû naturel.

<p>Futaie régulière orientée au nord ou nord-est, strate herbacée très peu développée, peuplement très homogène</p>	
<p>Coupe d'un groupe. Tronc laissé au sol pour faciliter le recrû naturel. Branches en tas.</p>	
<p>Développement de la strate herbacée (mégaphorbiaie) et début de régénération naturelle. Peuplement irrégulier.</p>	

**Estimation des coûts par unité de surface**

*Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.*

Par cellule d'intervention de 5 ares, calculé pour un terrain difficile.

Coût d'exploitation (abattage, débardage)	1'500.-
Mise en tas des branches	100.-
1 tronc laissé au sol	180.-
Vente du bois	- 900.-
<b>Total</b>	<b>880.-</b>



<b>FICHE DE MESURE-TYPE</b>	<b>Mesure no 2</b>
Mesures de la compétence du corps forestier	

**Espèce-cible** : Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

**Type de mesure**

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

**Objectif de la mesure**

Objectif pour l'espèce-cible	Augmenter l'offre en clairières propices à la reproduction
Traduction sylvicole	Création de clairières dans les forêts propices au-dessus de 1'100 m d'altitude

**Région d'intervention**

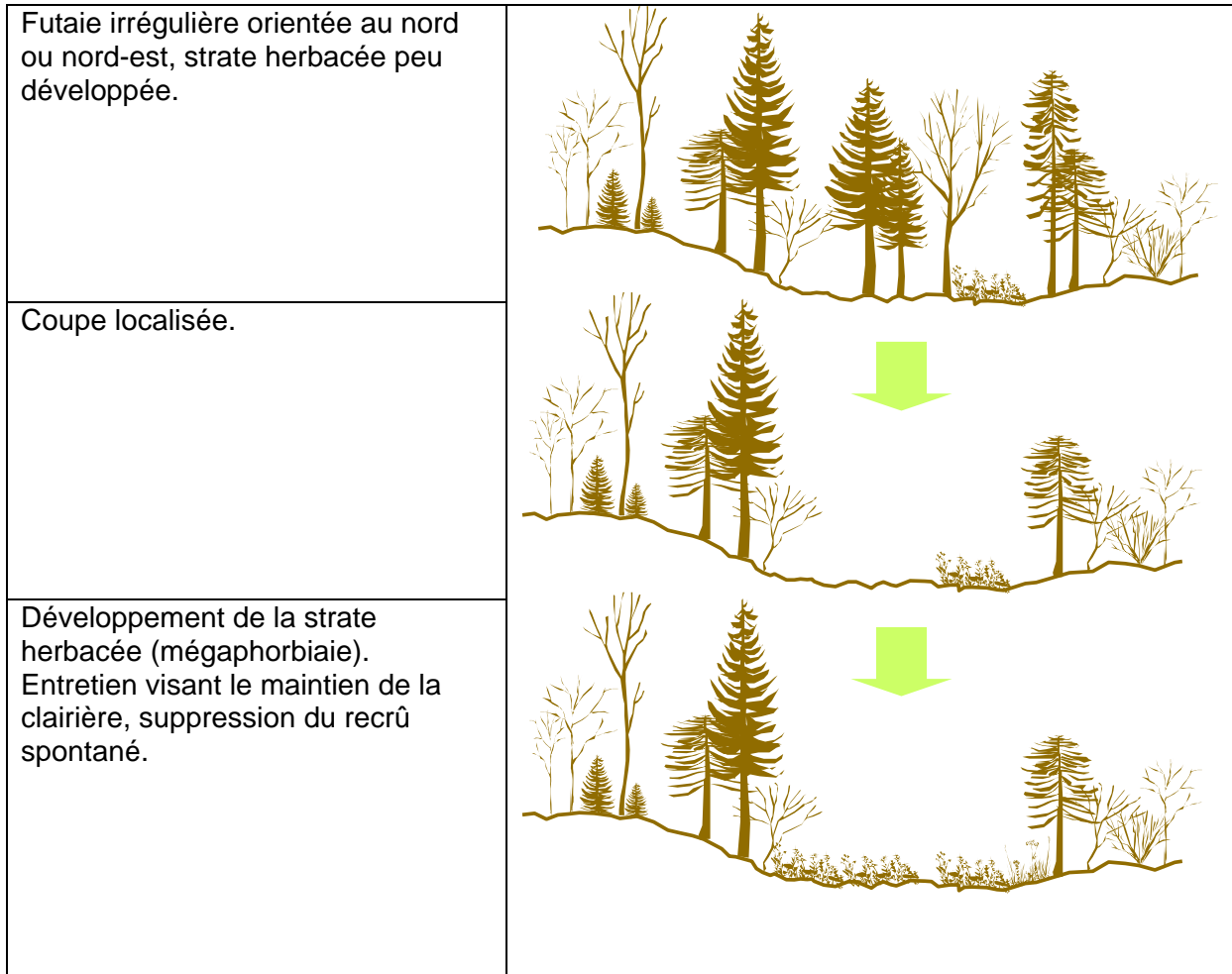
- Jura
- Plateau
- Préalpes

**Autres domaines concernés**

- Agriculture
- Tourisme
- Gestion routes
- Gestion cours d'eau

**Description de la mesure**

Principes généraux	Création de clairières durables à l'intérieur des peuplements réguliers.
Types de forêts concernées	Forêts au-dessus de 1'100 m du Jura et des Préalpes. Situation en ubac dans les Préalpes. (Hêtraie à sapin VD 160, Hêtraie à érables VD 180, Sapinière-Pessièrè VD 700, Pessièrè VD 800).
Règles particulières, consignes :	<u>Phase de planification</u> Coordination avec les mesures pour le grand tétras, le tétras lyre, la gélinotte et la chevêchette.
	<u>Coupe et débardage</u> Dans les aires de croûle et les clairières d'élevage des jeunes, les coupes et les débardages doivent être pratiqués hors de la période de nidification (avril à juillet).
	<u>Soins au peuplement</u> Entretien de la clairière par une coupe du recrû tous les 10 ans.



**Estimation des coûts par unité de surface**

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

Evaluation des coûts pour une clairière d'environ 20 ares en terrain difficile.

Coût d'exploitation (abattage, débardage en terrain difficile)	6'000.-
Mise en tas des branches	500.-
Vente du bois	- 3'600.-
<b>Total</b>	<b>2'900.-</b>

Entretien par débroussaillage (1x tous les 10 ans)	2'000.-
--	---------

**FICHE DE MESURE-TYPE**
**Mesure no 3**

Mesures de la compétence du corps forestier

**Espèce-cible** : Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

**Type de mesure**

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

**Objectif de la mesure**

Objectif pour l'espèce-cible	Maintenir des surfaces de gagnage utilisées durant la période post-migratoire
Traduction sylvicole	Maintien d'aulnaies vertes en contact avec les pâturages et la forêt

**Région d'intervention**

- Jura
- Plateau
- Préalpes

**Autres domaines concernés**

- Agriculture
- Tourisme
- Gestion routes
- Gestion cours d'eau

**Description de la mesure**

Principes généraux	Maintien de surfaces d'aulnaies vertes
Types de forêts concernées	Fourrés d'aulnes verts en mosaïque avec les pâturages et la forêt, en ubac (VD 385)
Règles particulières, consignes :	<p><u>Phase de planification</u></p> <p><u>Coordination avec les mesures pour le tétras lyre, pour lequel la progression des aulnaies vertes sur les pâturages exposés au nord est défavorable</u></p> <p>Actuellement les fourrés d'aulnes verts sont en progression dans les Préalpes. Il ne s'agit pas ici de favoriser ce milieu au détriment de pâturages, mais plutôt de ne pas chercher à l'éliminer systématiquement dans les zones à bécasse.</p> <p><u>Suivi de l'efficacité, ajustements</u></p> <p>Suivi de l'évolution des surfaces d'aulnaies vertes</p>

**Estimation des coûts par unité de surface**

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

Pour une surface de 2'000 ha.

Planification (photos aériennes) des aulnaies vertes à maintenir	500.-
--	-------